



Diagnostic citoyen du SCOT Association Vitré-Tuvalu - juillet 2024

Le Comité syndical a décidé la révision du Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Vitré. L'association Vitré-Tuvalu, affiliée au réseau France Nature Environnement (FNE), fait une contribution volontaire en faisant un diagnostic citoyen du territoire (agrégation de précédentes contributions de Vitré-Tuvalu : Diagnostic local santé-environnement, plan sobriété, PCAET, Plan mobilité simplifié, etc.). Nous espérons que ces remarques et propositions seront reprises par les élus du Syndicat et qu'elles aideront à ce que le SCOT contribuera plus encore à relever les défis d'aujourd'hui.

1 – NOTRE DIAGNOSTIC CITOYEN DU TERRITOIRE

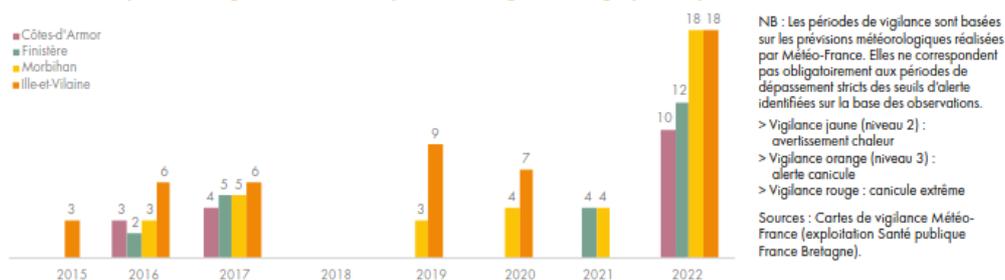
CLIMAT

Changement climatique et ses conséquences

Le SCOT du Pays de Vitré doit intégrer fortement le changement climatique, qui a des effets sur l'état de l'environnement (ressource en eau, maillage bocager, etc.), sur l'habitat (bouilloires thermiques, îlots de chaleur urbain), sur l'agriculture (évolution des pratiques agricoles), sur les mobilités (transition vers des mobilités décarbonées).

Les données régionales montrent déjà une **forte dégradation du nombre de jours en vigilance canicule**. Avec un fort impact sur les passages aux urgences dans les hopitaux de Bretagne. Vitré-Tuvalu demande à ce que ces données soient déclinées sur les centres de santé du territoire.

Nombre de jours en vigilance canicule jaune, orange ou rouge par département entre 2015 et 2022



Évolution quotidienne des passages aux urgences pour pathologies en lien avec la chaleur* et part d'activité associée du 14/06 au 20/08/2022 en Bretagne

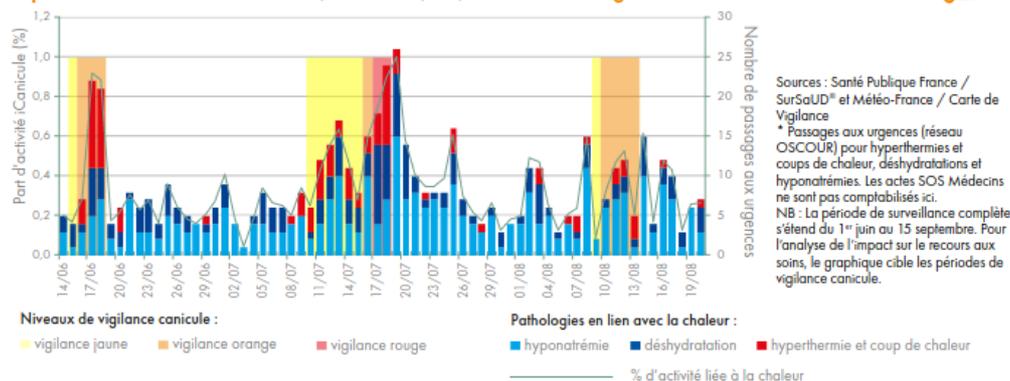


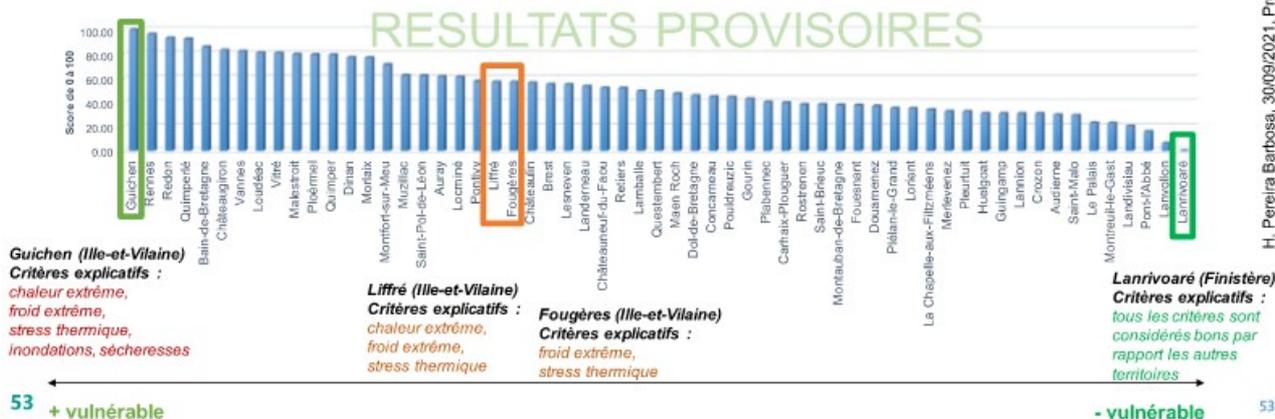
Tableau de bord santé environnement de Bretagne (édition 2022). Source : <https://www.bretagne.ars.sante.fr/tableau-de-bord-sante-environnement-edition-2022>

La Ville de Vitré a travaillé sur la mesure des **îlots de chaleur urbains (ICU)**, en lien avec les universitaires climatologues de Rennes 2. Des éléments publiés, on peut retenir « *L'îlot de chaleur urbain observé permet de mettre en lumière un ICU de l'ordre de 2°C en moyenne dans les zones urbanisées, avec des pics pouvant dépasser 4°C lors de situations favorables à l'ICU [.] Nos résultats montrent également que l'ICU n'est pas uniquement cantonné aux espaces à forte densité urbaine mais s'étend aussi aux zones d'activités périphériques.* ». Vitré-Tuvalu suggère de croiser ces éléments climatiques avec la localisation des personnes et établissements sensibles (maisons de retraite, écoles, établissements de santé, etc.).

Source : http://www.meteo.fr/cic/meetings/2022/aic/resumes/climat_urbain_delidais.pdf

Par ailleurs, de récents travaux de thèse (Hiago Pereira Barbosa – programme « *Aide à la décision pour caractériser et lutter contre les inégalités de santé dans les territoires bretons :ALADINS* ») étaient présentés à la réunion du Plan Régional Santé Environnement de Bretagne le 30 septembre 2022. Ces travaux universitaires révèlent que **la région de Vitré est dans les 10 territoires qui ont la plus forte vulnérabilité climatique** (chaleur extrême, stress thermique, inondations, sécheresses).

Classement du plus au moins vulnérable – vulnérabilité climatique



H. Pereira Barbosa, 30/09/2021, Projet ALA

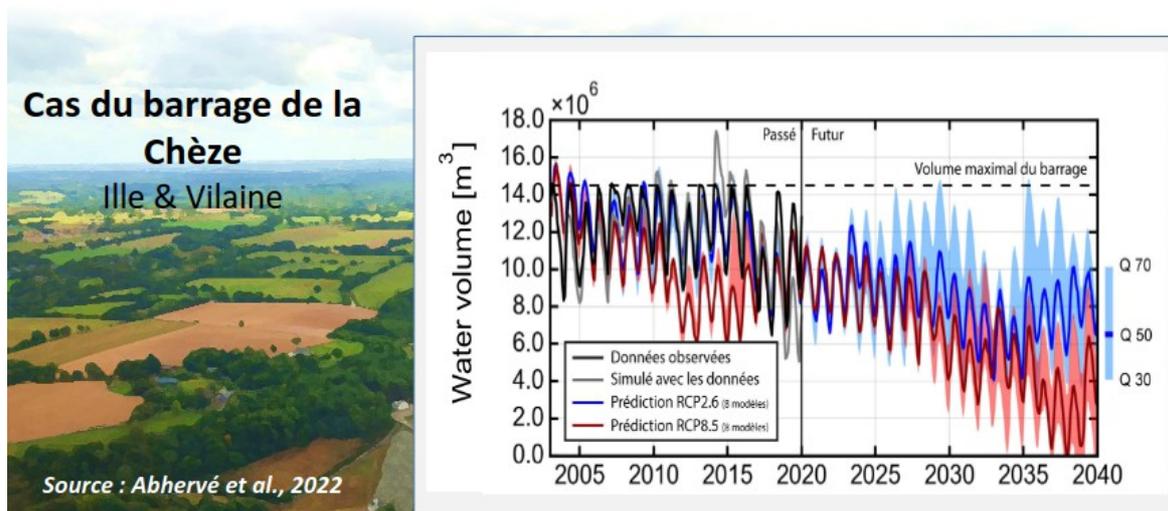
Source : https://www.bretagne.prse.fr/IMG/pdf/2022.09_30_journee_regional_extrait_support_7_adaptation_chgt_climat.pdf

Le changement climatique est un déterminant clé dans l'aménagement de notre territoire. Les EPCI (Vitré Communauté, CC la Roche aux fées) disposent d'outil d'atténuation des effets du changement climatique : le PCAET. Les données de l'inventaire des émissions attestent toutefois de l'absence de baisse des émissions de gaz à effet de serre sur Vitré Communauté entre 2010 et 2020. Par ailleurs, le PCAET actuel est peu tourné sur le volet adaptation (ce qui serait à améliorer).

Vitré-Tuvalu a déjà fait des courriers d'alerte à Vitré Communauté pour rehausser l'ambition (mais aussi augmenter les moyens humains et financiers). Notre association a aussi fait un dossier complet sur la sobriété, et sur les aménagements à effectuer sur Vitré pour débitumer / végétaliser l'espace public. Ces propositions restent d'actualité et sont à mettre en œuvre. Voir notre dossier en ligne : <http://vitre.tuvalu.free.fr/vitre40.htm>

Enfin, le changement climatique va aussi avoir des effets sur les milieux aquatiques et notre capacité à produire de l'eau potable. Les rapports des scientifiques alertent sur la future moindre disponibilité de la ressource en eau de nos étangs (ce qui aura un impact direct sur notre capacité à produire de l'eau potable). C'est pourquoi Vitré-Tuvalu a fait des propositions de sobriété (dont sur l'eau). Ces propositions restent d'actualité et sont à mettre en œuvre.

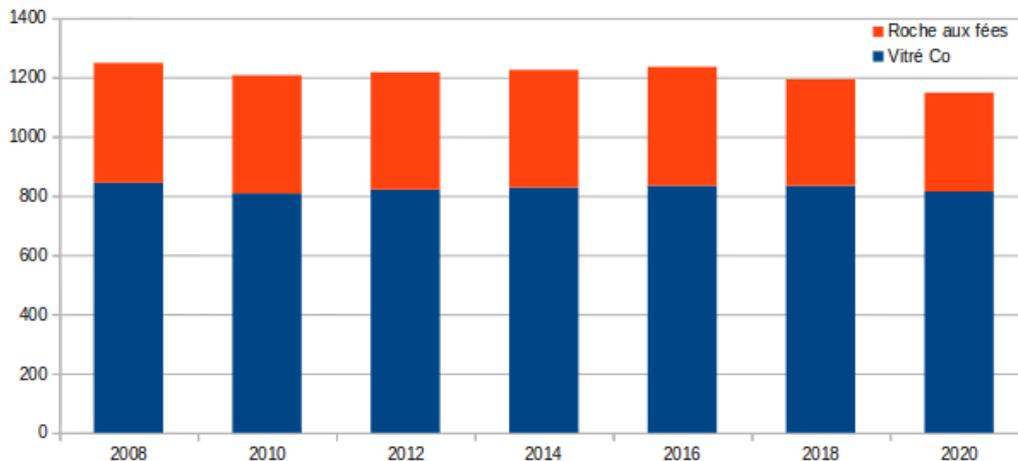
Des barrages d'Ille & Vilaine qui se rempliront de plus en plus difficilement dès 2030 - 2035



Source : présentation de V. Dubreuil (HCBC) au Conseil de développement du Pays de Vitré

Sur la base des données officielles (base de données ISEA d’Air Breizh), Vitré-Tuvalu fait le constat de la faible baisse (surtout sur Vitré Communauté) des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire du Pays de Vitré. Le SCOT du Pays de Vitré doit accompagner et amplifier la nécessaire baisse des émissions de gaz à effet de serre (via les politiques d’habitat, de mobilité notamment).

Emissions de GES sur le Pays de Vitré (en kT CO2/an)



Source : Air Breizh <https://isea.airbreizh.asso.fr/index.php#page-top>

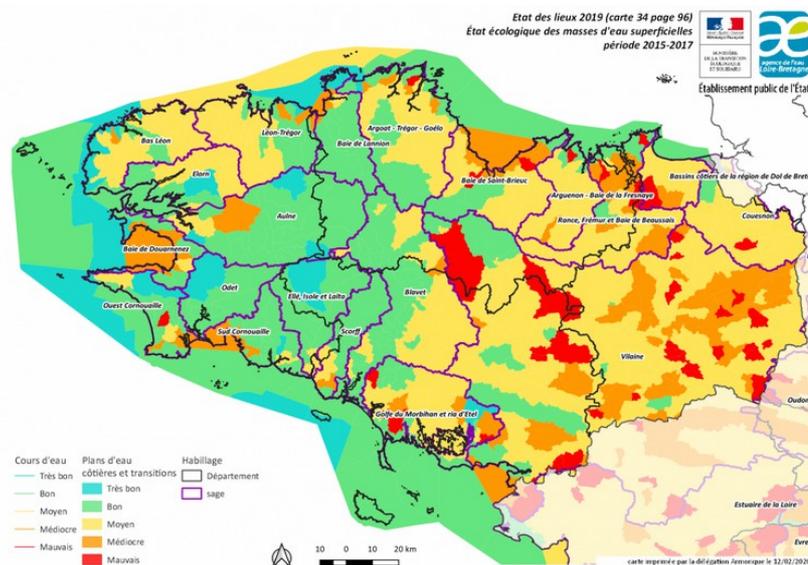
Considérant que notre territoire est un gros contributeur de GES (au dessus de la moyenne régionale) et que le premier Plan climat (PCET) a été un échec en n’atteignant pas les objectifs de baisse des GES, nous invitons le territoire :

- rehausser l’ambition en se calant à minima sur le -55 % de GES d’ici 2030
- à prioriser la sobriété (énergétique, foncière, matériaux, eau, etc.)
- à mieux mobiliser le secteur agricole (1^{er} contributeur de GES) en intégrant fortement la dimension climat dans le Plan Agricole et Alimentaire Territorial
- à accélérer la transition des mobilités (où la voiture individuelle, en auto-solo, est problématique)

EAU // SOLS // ALIMENTATION

Etat et protection des ressources en eau / des milieux aquatiques

L’état écologique des masses d’eau superficielles est particulièrement dégradé. 0 % des cours d’eau du Pays de Vitré sont conformes aux impératifs de la Directive Cadre sur l’eau. Avoir une eau dégradée, depuis des années, est un **signal d’alerte**, qui n’a pas été traité à la hauteur du mauvais état de ce milieu.

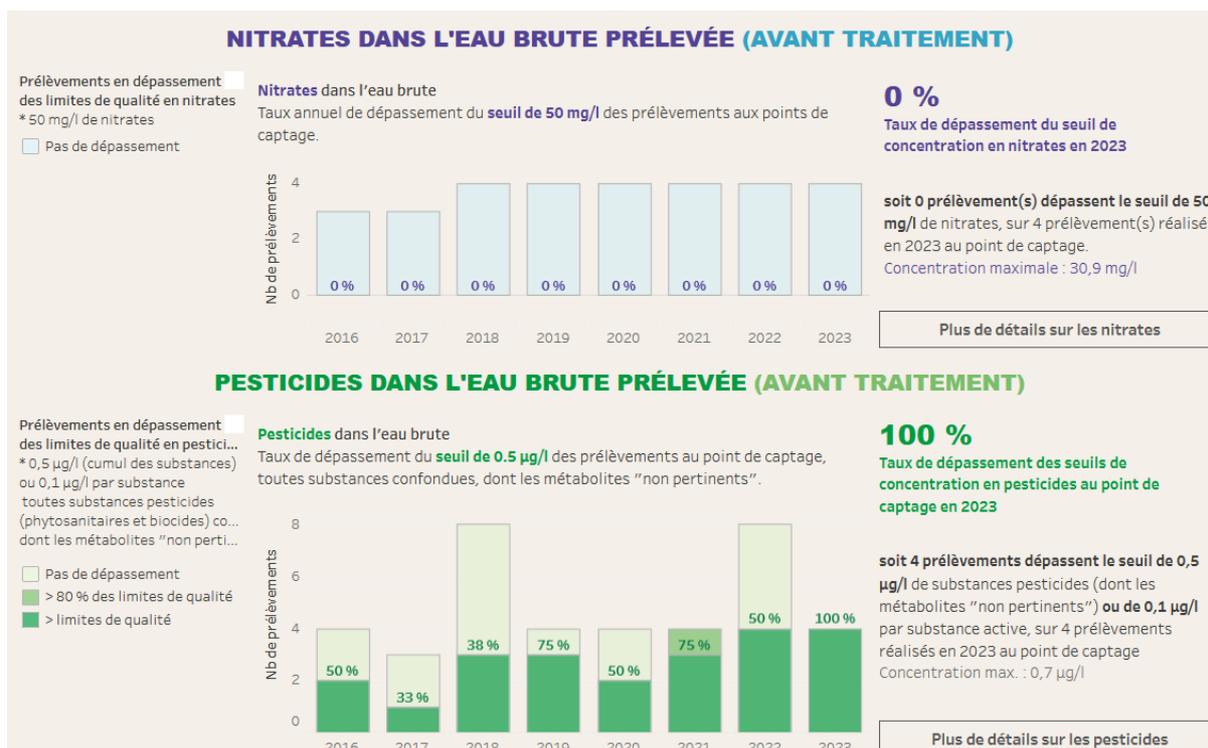


Source : <https://www.eau-et-rivieres.org/qualite/C3%A9-des-eaux-en-bretagne>

Les préconisations du SCOT en vigueur, avec la préservation du bocage n'ont pas permis de contribuer à l'objectif de reconquête de la qualité des eaux. Ce n'est pas satisfaisant.

Eau destinée à la consommation humaine

Malgré l'existence (ancienne) de périmètres de protection des captages, ces derniers ont été incapables d'éviter la contamination des eaux par divers polluants. Les captages du Pont Billon à Vitré et de la Valière sont ainsi « prioritaires » (au SDAGE Loire Bretagne) car **trop soumis à la pollution des pesticides agricoles**. Ainsi, en 2023 ce sont 100 % des prélèvements du captage du Pont Billon sur la Vilaine qui dépassaient les seuils réglementaires de pesticides.



Source : <https://bretagne-environnement.fr/tableau-de-bord/protection-ressource-eau-bretagne>

A noter que les pesticides utilisés contaminent l'eau mais aussi l'air, les sols, le vivant. Air Breizh réalise un suivi de pesticides à Mordelles et à Rennes. Les derniers rapports relèvent :

- la mesure de pesticides interdits (usage illicite ou forte rémanence)
- « En 2022, les niveaux mesurés sont parfois proches : c'est le cas du prosulfocarbe pour lequel la concentration maximale relevée à Mordelles est très proche de celle mesurée [dans le centre ville] au Thabor la même semaine ». Source : https://www.airbreizh.asso.fr/voy_content/uploads/2023/07/air-breizh_synthese-suivi-pesticides-2022_v070723-1.pdf

Dans une région agricole comme le Pays de Vitré, la question de la pollution de l'air par les pesticides ne peut pas être ni ignorée, ni minimisée.

De plus, certains polluants sont encore non pris en compte par la réglementation, dont les **perfluorés (PFAS)**. Vitré-Tuvalu a ainsi révélé en juin 2023 la contamination des rivières et étangs (dont l'étang de la Valière, mais aussi l'étang de Carcraon sur la Seiche. Où il existe une usine chimique SEVESO en amont) par le PFOS.

Source : https://actu.fr/bretagne/domalain_35097/pres-de-vitre-polluants-eternels-a-letang-de-carcraon-des-associations-alertent_59736582.html

Vitré-Tuvalu appelle à un renforcement des protections des captages, à l'échelle de l'ensemble du bassin / des aires d'alimentation (interdiction de tout pesticide de synthèse, réduction des intrants, renforcement de la lente restauration du bocage et des milieux aquatiques). Nous faisons la suggestion que le SCOT soit plus prescriptif sur ce sujet de la protection des captages d'eau potable.

Rejets dans l'eau et dans les sols

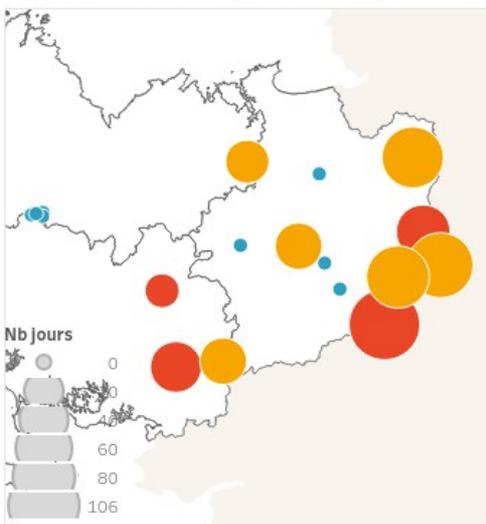
Vitré-Tuvalu invite le SCOT du Pays de Vitré à se pencher sur le **cadmium** (substance omniprésente dans notre environnement) est un métal reconnu cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction, depuis 2012. L'ANSES écrit « *il apparait indispensable de maîtriser l'apport en cadmium par les activités agricoles, et en particulier lors de l'épandage de matières fertilisantes dont les engrais minéraux phosphatés.* » (source : <https://www.anses.fr/fr/content/exposition-au-cadmium-l%E2%80%99anses-propose-des-valeurs-limites-pour-mieux-prot%C3%A9ger-les>). En France, Santé Publique France constate « *une sur-imprégnation était observée dans la population de l'étude Esteban par rapport aux autres pays européens, et nord-américains* » (source : https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/373273/document_file/441164_spf00002402.pdf). Vitré-Tuvalu appelle le SCOT à évaluer la contamination des sols et des eaux par le cadmium.

Eaux de baignade

La qualité dégradée des eaux se traduit, entre autre, par la prolifération de cyanobactéries (effets sanitaires modérés, souvent de symptômes gastro-intestinaux). Les étangs du Pays de Vitré sont tous touchés. Des sites de baignades ont fermé du fait de pollutions chroniques (à l'étang de Châtillon en Vendelais). L'étang de Haute Vilaine a eu des **cyanobactéries toxiques** élevées en 2022 (l'étang du Pertre et l'étang de Domalain dans une moindre mesure). Ces phénomènes perdurent depuis des années, malgré des programmes (manifestement inefficaces) de reconquête de la qualité des eaux. Là encore, le SCOT peut agir en protégeant plus efficacement le maillage bocager.

2022 - RÉGION BRETAGNE

Nombre de jours cumulés avec des dénombrements en cyanobactéries toxiques > 1 mm³/l (biovolume)



27 sites de baignade en eau douce concernés par un suivi des cyanobactéries en 2022



16 sites dépassant au moins une fois le seuil de 1 mm³/l en cyanobactéries toxiques dont **9 site(s)** présentant ponctuellement des concentrations en toxines au-dessus des valeurs guides

Niveaux d'alerte

- Pas d'alerte** : Absence de cyanobactéries toxiques ou biovolume ≤ 1 mm³/l
- Alerte 1** : Biovolume en cyanobactéries toxiques > 1 mm³/l sans dépassement des valeurs guides en toxines
- Alerte 2** : Biovolume en cyanobactéries toxiques > 1 mm³/l avec dépassement des valeurs guides en toxines

Source : <https://www.bretagne.ars.sante.fr/le-suivi-sanitaire-des-cyanobacteries-dans-les-baignades-en-eau-douce>

Sols

Les sols sont un élément essentiel de la biodiversité, du stockage de l'eau, puits de carbone, comme de la production alimentaire sur le territoire. Ils sont pourtant peu connus et étaient détruits depuis des décennies du fait de l'étalement urbain (artificialisation).

La trame brune, est un outil visant à intégrer au mieux les sols dans les décisions d'aménagements du territoire. **Vitré-Tuvalu invite le SCOT du Pays de Vitré à établir une cartographie de la trame brune / de la qualité des sols**, comme aide à la prise de décision.

HABITAT // MOBILITÉS // CADRE DE VIE

Radon

L'IRSN indique qu'une partie des communes de Vitré Communauté est concerné par un « potentiel radon » élevé. La Mairie de Vitré a mis en ligne des mesures du radon (fichier non actualisé) : <https://www.mairie-vitre.com/Radon.html>

Avec le dernier fichier dont nous avons eu communication de la Mairie de Vitré, il est possible de retenir :

- 20 % des mesures (sur un total de 41 mesures) sont au dessus de la valeur de référence de 300 bq/m³ (dont une valeur juste en dessous du seuil d'alerte de 1000 bq/m³). Sur 250 mesures à Rennes, seulement 4 % étaient au dessus de la valeur de référence.
- la valeur moyenne est de 147 bq/m³ et la médiane à 21 bq/m³

Sur la seule commune de Vitré, on peut attester d'un **enjeu radon**. Nous attendons du SCOT du Pays de Vitré qu'il invite les collectivités à mieux cerner ce risque (aller plus loin que le simple rappel dans les PLU).

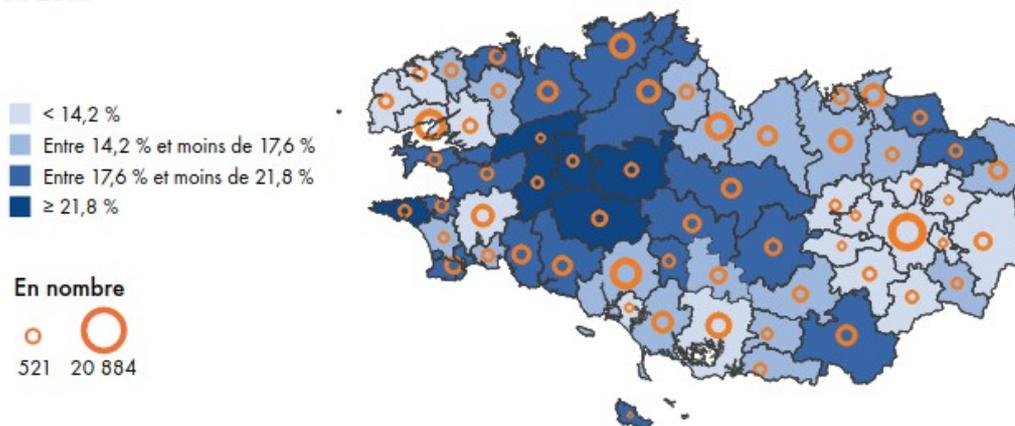
Polluants de l'air intérieur

Les logements, écoles ou lieux de travail peuvent connaître des niveaux de qualité de l'air très variables. La réglementation oblige les mairies à réaliser une évaluation de la qualité de l'air dans les écoles. Pour exemple, la Ville de Vitré a fait réaliser des diagnostics (benzène, formaldéhyde, CO₂) en 2014 sur 4 écoles. Si la pollution chimique est faible, l'indice ICONE révélait un confinement trop important de l'air sur certains bâtiments.

Précarité énergétique

Selon les statistiques officielles, le taux de ménages en précarité énergétique sur le Pays de Vitré est plutôt bas. C'est un élément positif, qui réduit les risques sanitaires associés.

Part de ménages en situation de précarité énergétique liée au logement dans les EPCI de Bretagne en 2018



Sources : Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE), outil GÉODIP, exploitation ORS Bretagne. Octobre 2021. Limite des EPCI au 01/01/2022. Fichier logement (FDL), Recensement de la population Insee 2016 ; Données de revenus des ménages, Enquête Nationale Logement (ENL) Insee 2013.

Habitat indigne

Il est malaisé d'avoir des éléments cartographiques et statistiques (actualisés) de l'habitat indigne sur le Pays de Vitré

Mobilité et déplacements

La mobilité sur le Pays de Vitré se fait majoritairement en voiture individuelle (part modale de 67% sur Vitré Co). Ce qui induit de la fatigue, des accidents (dont des mortalités). Les modes actifs (marche et vélo, parts modales respectives de 25 % et 1 % sur Vitré Co) ont quant à eux des co-bénéfices pour la santé des populations. Mais ils ne représentent à ce jour qu'une très faible part modale. Les citoyens ont pu donner leur avis via le baromètre des villes cyclables (Vitré a la note E, Châteaubourg la note F) et le baromètre des villes marchables (Vitré a la note C, Châteaubourg a la note D).

Voici une synthèse de nos précédentes contributions (notamment au schéma vélo & Plan Mobilité Simplifié de Vitré Communauté) qui peuvent inspirer le prochain SCOT :

- **Priorité 1** : réduire l'usage de la voiture, de l'auto-solo et l'espace qu'elle occupe en agglomération
- **Priorité 2** : développer massivement les modes alternatifs et plus particulièrement les modes actifs, le covoiturage et le TER
- **Priorité 3** : mobiliser largement pour accompagner le changement et plus particulièrement les jeunes générations

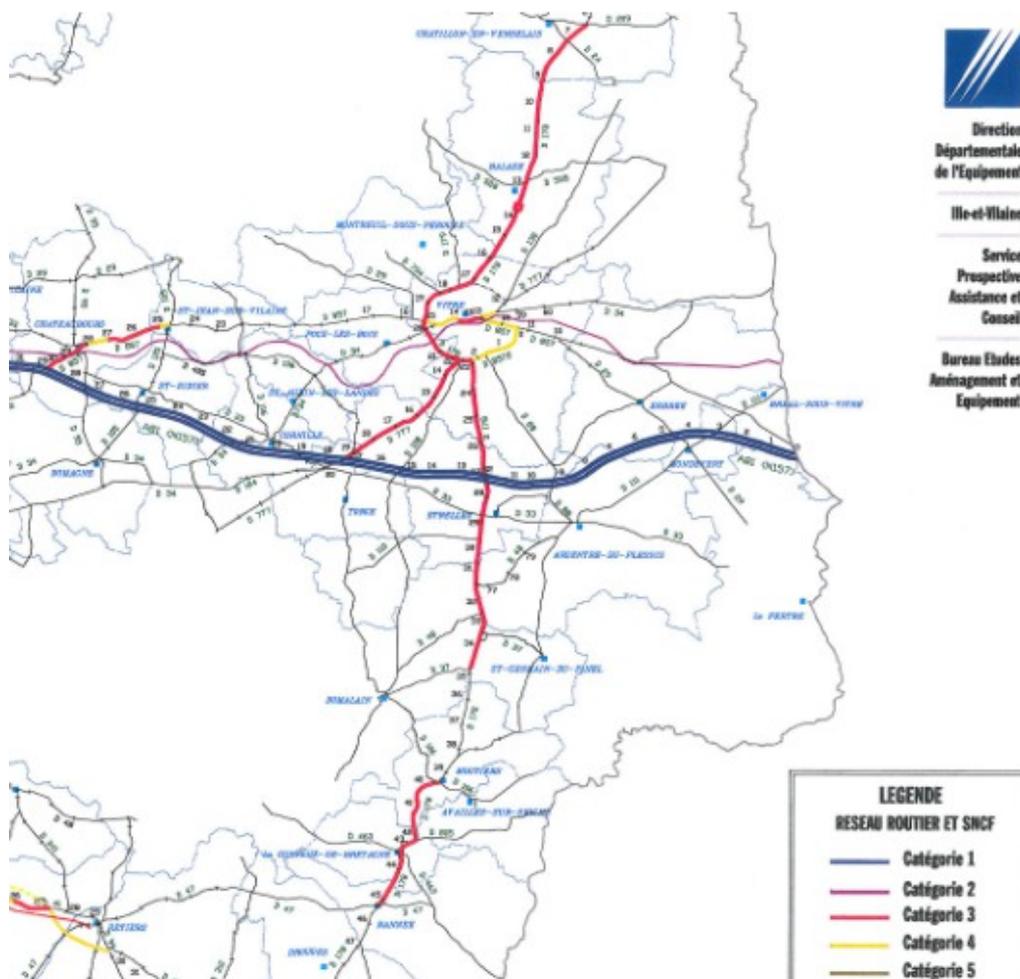
Bruit (des infrastructures de transport & des activités)

L'ANSES rappelle « le bruit est une des premières nuisances environnementales déclarées par la population ». Et pourtant, c'est un sujet totalement invisibilisé, notamment par l'absence de données et de politique publique structurée. Source : <https://www.anses.fr/fr/content/impacts-sanitaires-du-bruit>

De nombreuses communes du Pays de Vitré sont concernées par le bruit des infrastructures de transport (voir ci-après la carte du classement sonore de la DDTM35). Il existe un Plan d'Exposition au Bruit sur la commune de Vitré (PPBE adopté en 2023), qui indique :

- une école (école Ste Bernadette, rue de la Guerche) est « *au-delà des valeurs limites* »
- 555 personnes exposées au-delà des valeurs limites (Lden)

Vitré-Tuvalu a fait des propositions lors des consultations publiques du PPBE de Vitré et de celui du PPBE des routes départementales. Ces propositions restent d'actualité et sont à mettre en œuvre.



Source :

<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/contenu/telechargement/24203/165975/file/Annexes%20Secteur%20Sud%20Est.pdf>

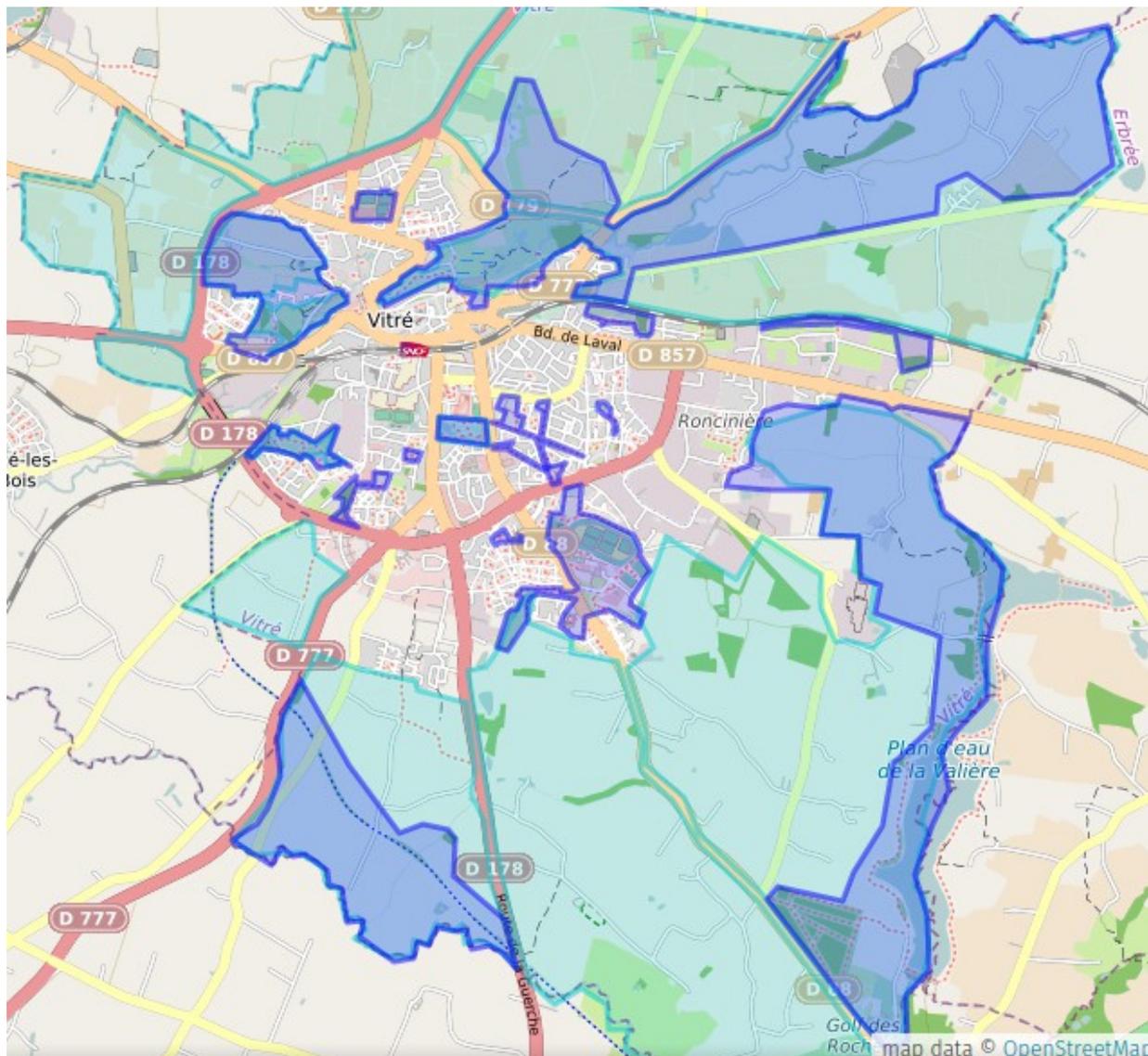
Si le bruit impacte la santé humaine, il a aussi un impact sur la santé animale. Aussi, **nous invitons le SCOT du Pays de Vitré à établir une carte de la trame blanche** (zones touchées par la

pollution sonore). Vitré-Tuvalu suggère au SCOT de produire une carte de bruit en se basant sur le seuil OMS de 53 dB(A).

Espaces de nature / de ressourcement / zones calmes

L'accès aux espaces de nature / de ressourcement sont connus pour apporter un bien être aux populations. **Vitré-Tuvalu invite le SCOT du Pays de Vitré à cartographier et à caractériser les espaces de nature / ressourcement / zones calmes.** Vitré-Tuvalu invite le prochain SCOT à viser à la préservation, mais aussi la création, de (nouvelles) zones de ressourcement / zone calme.

En janvier 2024, Vitré-Tuvalu a fait des propositions à la mairie de Vitré concernant les zones calmes. Avec notre cartographie (approximative) des zones calmes (en bleu), dont celles à enjeux (en bleu foncé) :

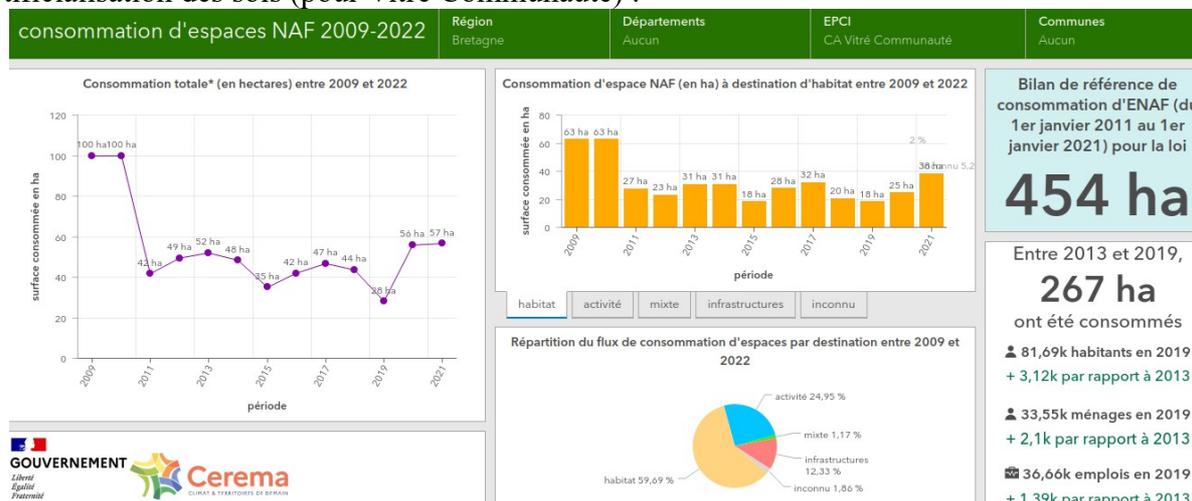


Source : Vitré-Tuvalu

SITES & SOLS POLLUÉS // INSTALLATIONS POTENTIELLEMENT DANGEREUSES

Artificialisation des sols

Certaines communes du territoire sont concernées par une grande artificialisation des sols : Vitré, Châteaubourg, St Didier, Domagné, Etrelles, Argentré, Erbrée, Bais, La Guerche (cf portail Artificialisation des sols du CEREMA). Les données du CEREMA indiquent les chiffres suivant sur l'artificialisation des sols (pour Vitré Communauté) :



Source : <https://cartagene.cerema.fr/portail/apps/dashboards/60b83e8a5a404a8890741da9e1ccee9>

Au SRADDET Bretagne, il est indiqué que le Pays de Vitré a consommé 531 ha (période 2011-2021, données MOS) et ne pourra détruire au maximum que 305 hectares (dont il a été voté la répartition (en mars 2024) de 227ha sur Vitré Communauté et 78 ha sur la Roche aux fées.

La réglementation sur le « zéro artificialisation nette » est un premier pas (non suffisant en l'état), en vue d'une préservation des sols. Vitré-Tuvalu appelle les élus à la plus grande sobriété dans la destruction de terres agricoles et naturelles et à tendre, le plus rapidement possible (avant les échéances réglementaires), au zéro artificialisation nette.

Sites et sols pollués

Vitré-Tuvalu invite le SCOT du Pays de Vitré à cartographier (par commune) le nombre de sites pollués dans les base de données BASIAS & BASOL. A noter la nouvelle servitude de sols pollués dans le centre de Taillis du fait de la pollution de l'ancienne station service.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) & sites SEVESO

Vitré Communauté a deux sites SEVESO :

- Hydrachim au Pertre : produits chimiques
- Gruel Fayer à Châteaubourg : engrais

Vitré-Tuvalu invite le SCOT du Pays de Vitré à cartographier (par commune) le nombre d'ICPE.

Ondes électromagnétiques

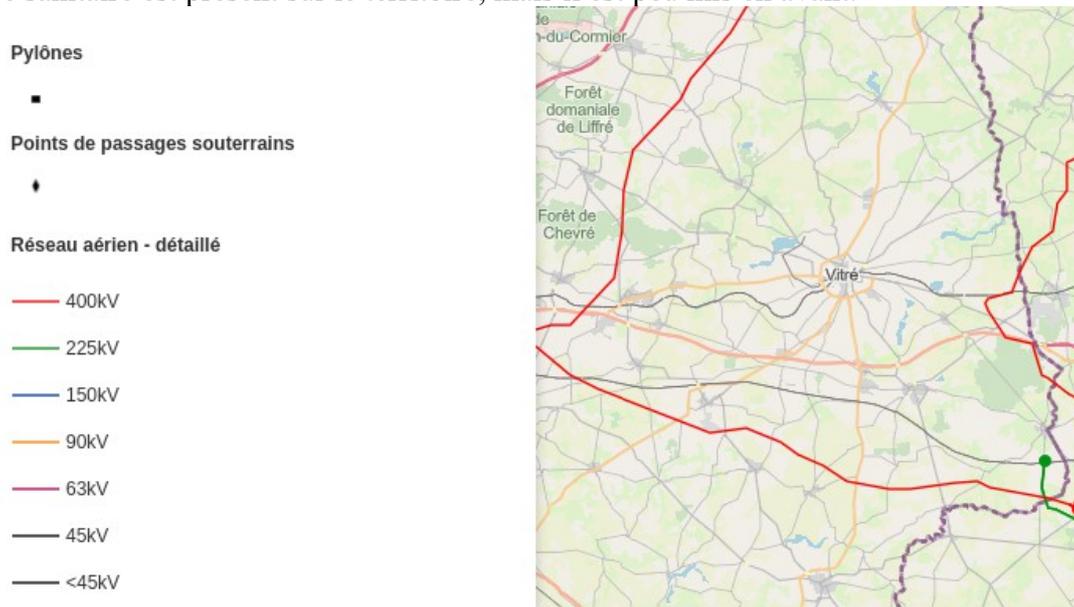
Le territoire est couvert par de multiples antennes relais et en parallèle, des personnes deviennent électro-sensibles. La science n'a pas encore pu expliquer ces maladies. Le principe de précaution doit être appliqué.

Lignes à très haute tension

Le Pays de Vitré est traversé par des réseaux haute et très haute tension, qui émettent des ondes électromagnétiques (basse fréquence). L'ANSES « réitère ses conclusions de 2010 sur l'association possible entre l'exposition aux champs électromagnétiques basses fréquences et le risque à long

terme de leucémie infantile ». Et invite à « limiter l'exposition des populations sensibles à proximité d'une ligne à haute tension » (source : <https://www.anses.fr/fr/content/effets-sanitaires-li%C3%A9s-%C3%A0-l%E2%80%99exposition-aux-champs-%C3%A9lectromagn%C3%A9tiques-basses-fr%C3%A9quences>).

Ce risque sanitaire est présent sur le territoire, mais il est peu mis en avant.



Source : <https://www.rte-france.com/carte-reseau-transport-electricite>

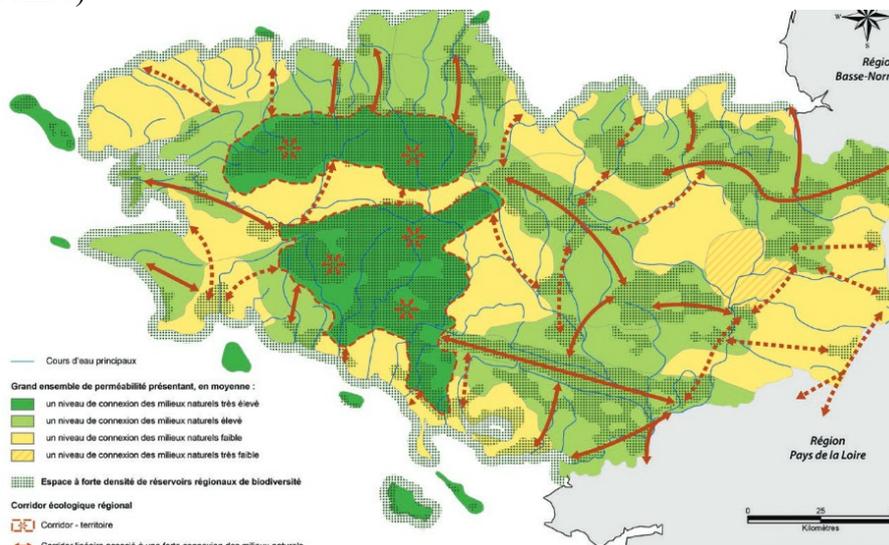
Les lignes à haute tension, comme les éoliennes, ont des impacts sur la santé animale volante (oiseaux, chauves-souris). **Vitré-Tuvalu invite le SCOT du Pays de Vitré à établir une trame aérienne** (qui peut servir de guide dans le développement des énergies / de l'aménagement du territoire - SCOT).

BIODIVERSITE // SANTE ANIMALE

Biodiversité

Il n'est pas aisé d'avoir une analyse synthétique de l'état de conservation des milieux naturels et des espèces naturelles sur le Pays de Vitré. La biodiversité est globalement mal connue sur le territoire. Il est toutefois possible de se baser sur la carte du Schéma régional de cohérence écologique (daté de 2015). Nous déplorons fortement que le SCOT en vigueur depuis 2017 n'ait pas permis de mieux cartographier les continuités écologiques, à une échelle plus fine. C'est un défaut qu'il faut corriger et **Vitré-Tuvalu demande une cartographie précise des continuités écologiques**.

Le SRADDET indique « un niveau de connexion des milieux naturels faible » et peu de « réservoirs régionaux de biodiversité » (Forêt de Corbière, Forêt du Pertre, zone bocagère de Montautour – Princé).



Cette analyse atteste d'un état du patrimoine naturel dégradé sur le Pays de Vitré (avec des actions de reconquête à mener. Actions qui n'ont pas été engagées à la hauteur des dégradations). Nous relevons que le SRADDET, dans son analyse « zéro artificialisation nette » d'août 2023 indique que le Pays de Vitré est 27ème sur 27 en Bretagne, quant au critère « efforts de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des continuités écologiques, qualité écologique des masses d'eau ». **Notre territoire a un retard certain dans la prise en compte de l'enjeu biodiversité.**

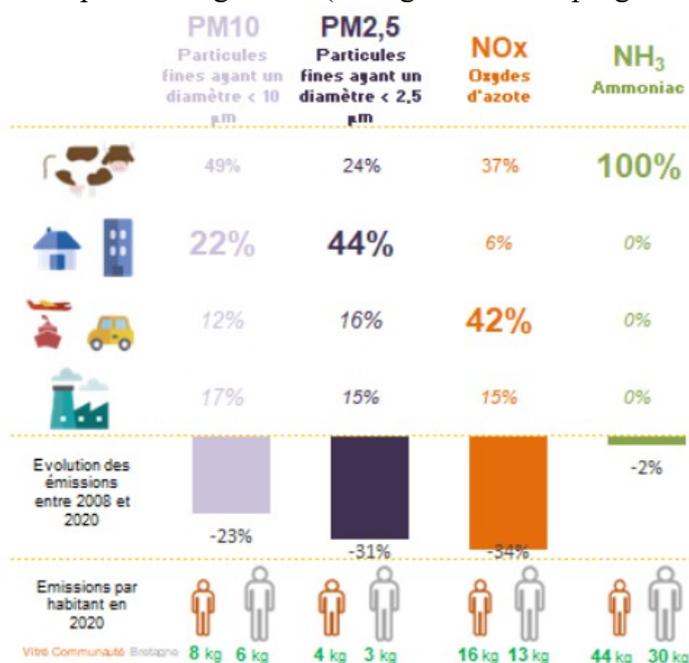
Vitré-Tuvalu et la Mairie de Vitré étaient partenaires de l'atlas de la biodiversité communal, qui a permis d'avancer sur la connaissance des espèces naturelles présentes sur ce territoire communal. Vitré-Tuvalu peut attester d'un patrimoine naturel relictuel, avec toutefois quelques espèces patrimoniales (couleuvre d'esculape, triton crêté, grand capricorne, etc.).

Comme évoqué précédemment, **l'établissement de trames écologiques : trame verte et bleue, trame brune, trame blanche, trame noire, trame aérienne**, seraient des aides à la prise de décision, pour l'aménagement du territoire.

AIR EXTÉRIEUR

Qualité globale de l'air

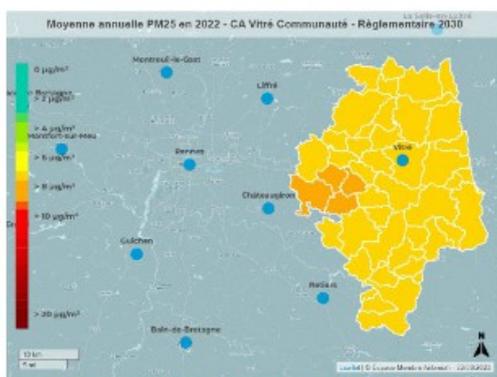
Les données d'Air Breizh indiquent une nette amélioration de trois polluants de l'air, ces dernières années sur Vitré Communauté (cadastre des émissions 2020 – base de données ISEA). Toutefois, les émissions d'**ammoniac** (à 100 % d'origine agricole) baissent très peu et sont plus importantes sur Vitré Communauté que la moyenne régionale. L'enjeu serait donc d'enclencher une baisse sur ce polluant, en mobilisant les exploitants agricoles (enseignements du programme ABAA).



Source : https://www.airbreizh.asso.fr/voy_content/uploads/2023/10/bilan-vitre-communaute-2022-v2.pdf

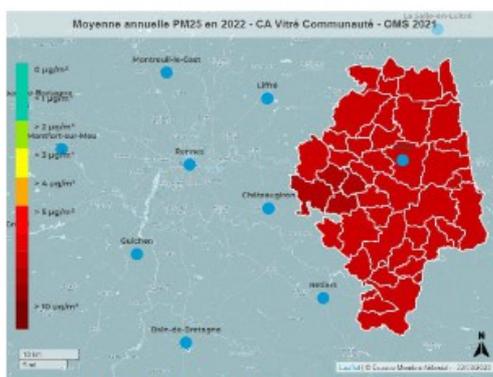
L'Union européenne vient d'adopter les nouveaux seuils, qui se rapprochent des seuils OMS. Comme évoqué dans les rapports d'Air Breizh, les concentrations actuelles de particules fines PM2,5 sont au dessus des seuils sanitaires recommandés par l'OMS. Une action sur le chauffage au bois pourrait faire sens (à l'image du « bûche tour » initié par la DREAL Bretagne sur les communes de Rennes Métropole).

Particules fines PM2.5



Valeur limite réglementaire 2030 = 10 µg/m³

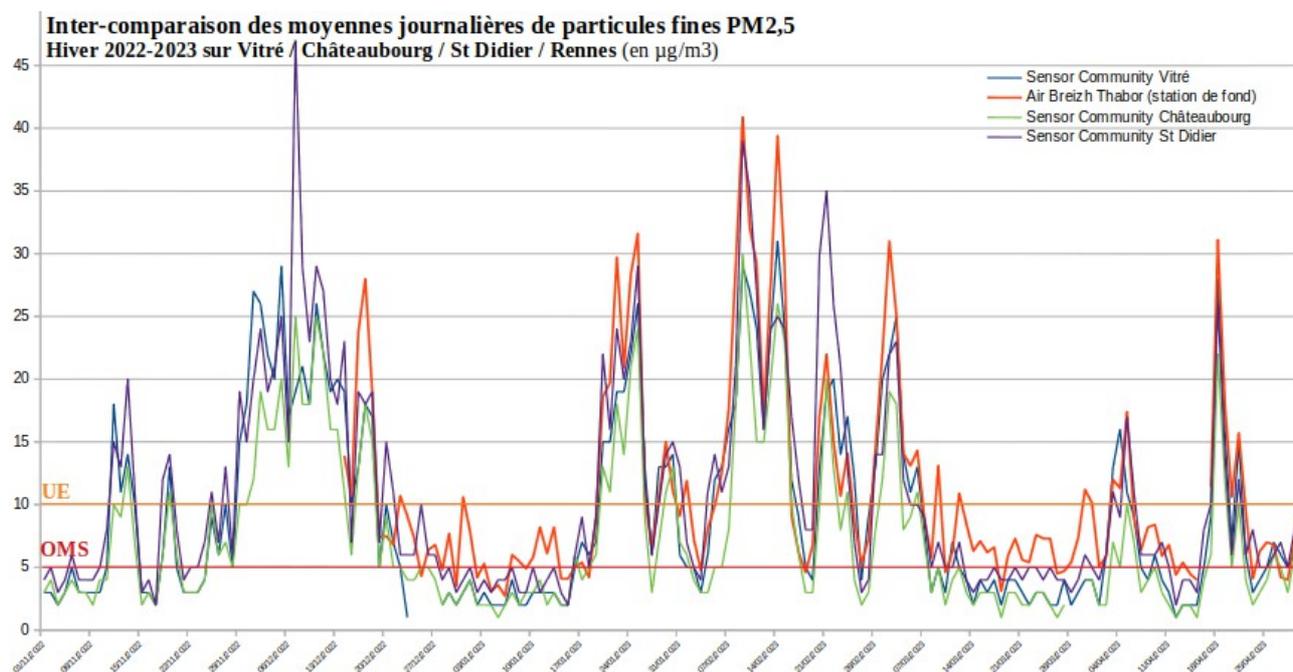
Particules fines PM2.5



Valeur Seuil OMS 2021 = 5 µg/m³

Vitré-Tuvalu et l'association Agis ta Terre se sont engagées dans un suivi citoyen des concentrations de particules fines PM2,5 sur Vitré et Châteaubourg. Ces données (bien que non professionnelles) soulignent la volonté des citoyens de s'emparer du sujet de la qualité de l'air, pour mieux connaître la problématique. Cette action de suivi citoyen de la qualité de l'air doit être mentionnée au DLSE.

Vitré-Tuvalu a fait une analyse de ces données citoyennes de suivi des particules fines PM2,5. Nous avons fait le calcul du niveau de corrélation statistique entre les mesures de la station de fond d'Air Breizh, avec les 3 capteurs citoyens de Vitré, Châteaubourg et St-Didier (coefficient de corrélation avec la station d'Air Breizh, respectivement de 0,92 de 0,94 et 0,88), sur la période hivernale (novembre 2022 à avril 2023). Ceci atteste d'une fiabilité correcte de la mesure citoyenne des particules fines sur le territoire.



Au regard du seuil réglementaire attendu par l'Union européenne en 2030 (ne pas dépasser la moyenne annuelle de 10 µg/m³), sur la base des données citoyennes, il est possible de d'indiquer :

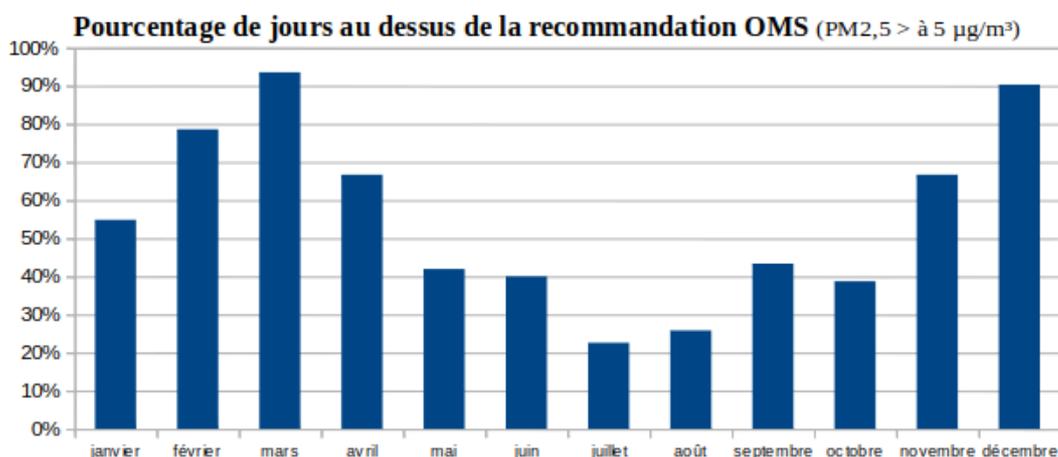
Moy. annuelle	Vitré	Châteaubourg	St Didier
2022	7,2 µg/m ³	6,1 µg/m ³	8,9 µg/m ³
2023	6,3 µg/m ³	5,3 µg/m ³	-

Nous pouvons observer que la pollution aux particules fines touche assez uniformément le territoire, dont ses zones agricoles (alors que la perception est habituellement, que c'est une problématique urbaine). Et les valeurs de St Didier tendent à montrer un impact du chauffage au bois (comme le souligne le bilan territorial 2022 d'Air Breizh).

Au regard de la recommandation de l'OMS (ne pas dépasser une moyenne annuelle de $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$), nous pouvons indiquer que les 3 capteurs citoyens sont à ce jour au dessus de ce seuil sanitaire. Il nous est possible de calculer le pourcentage de jours de l'année au dessus de cette référence sanitaire :

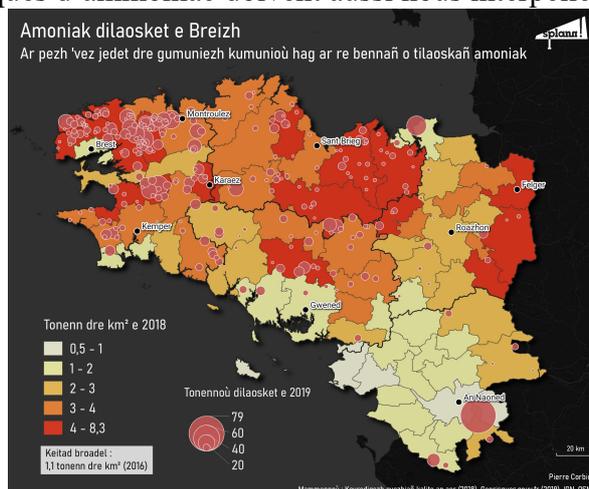
Nb de jour de non conformité	Vitré	Châteaubourg	St Didier
2022	46 %	41 %	55 %
2023	47 %	38 %	-

On peut donc ainsi retenir qu'**environ la moitié de l'année, le niveau de particules fines PM2,5 est au dessus du seuil sanitaire recommandé par l'OMS**. Des actions seraient à mener pour faire baisser cette pollution, dont sur la contribution locale, via le chauffage au bois. Car ces dépassements s'observent surtout durant la période de chauffe (novembre à avril).



Concernant le marqueur de la pollution routière, Vitré-Tuvalu était partie prenante d'une campagne citoyenne, qui a permis une mesure dans une rue canyon de Vitré. Avec une valeur supérieure en centre ville que sur la rocade. Vitré-Tuvalu invitait la Mairie de Vitré à **faire des mesures du NO2 dans les rues canyons du centre ville**. Cette proposition reste d'actualité et devrait être mise en œuvre. D'autres mesures du NO2 existent dans le rapport diagnostic du projet de rocade (2018). Mais n'ont fait l'objet d'aucune communication publique.

Les émissions atmosphériques d'ammoniac doivent aussi nous interpeller (Source Splann).



2 – LES ENSEIGNEMENTS DU SCOT ACTUEL & EVALUATION

Il nous paraît utile de revenir sur les trois éléments suivants :

Les remarques des services de l'État lors de la précédente de révision de 2016 :

- Le caractère prescriptif du SCOT (notamment dans le DOO) n'était pas assez affirmé : comme le préfet le rappelait dans son courrier d'octobre 2016, ainsi que Vitré-Tuvalu lors de l'enquête publique.
- Les continuités écologiques (carte du SRCE) n'étaient pas assez bien prises en compte et le bruit n'était pas abordé, comme le rappelait la MRAE (avis de nov. 2016) et Vitré-Tuvalu lors de l'enquête publique.
- Le SCOT ne ventilait pas les consommations foncières / le nombre de logements à créer au niveau communal, sans donner de méthode et gouvernance pour clarifier comment les arbitrages seraient faits entre le SCOT et les communes.
- Absence de dispositif de suivi du SCOT : ce que Vitré-Tuvalu soulignait dans sa déposition à l'enquête publique.

Voici quelques éléments rappelés par Vitré-Tuvalu lors de l'enquête publique de 2017 (voir sur notre site web <http://vitre.tuvalu.free.fr/scot.htm>)

- Absence d'une vraie évaluation du SCOT de 2007
- Absence du sujet qualité de l'air et du bruit
- Proposition d'un SCOT plus prescriptif, d'un comité de suivi ouvert à la société civile

Les indicateurs de suivi du SCOT

Il a fallu attendre une délibération de décembre 2022 pour que le Syndicat se dote d'indicateurs de suivi, alors que le SCOT était en place depuis février 2018. Plus de 4 ans d'attente pour disposer d'indicateurs de suivi, cela souligne la faible culture de suivi / évaluation des politiques d'aménagement sur le Pays de Vitré. Nous retenons des éléments présentés en décembre 2022 :

- Que les indicateurs de densité étaient très faibles et les communes font pu faire mieux que ce qu'exigeait le SCOT (dont l'ambition a été faible)
- Que le territoire a surconsommé du foncier pour le développement économique « [en 2022], la consommation programmée de foncier économique dans les documents d'urbanisme approuvés depuis l'approbation du SCoT en 2018 est presque atteinte pour certains types de parcs d'activités. ». La programmation du SCOT a été très mauvaise et n'a pas pu anticiper, ni gérer la sur-consommation de foncier économique.
- Que les indicateurs pour l'objectif « *préserver le cadre de vie* » sont des indicateurs de moyens et non de résultats : classer des surfaces en zone naturelle, comptabiliser le linéaire de haies plantées, suivre les volumes d'eau consommés, suivre la pollution de l'air ne contribuent que peu ou pas à l'objectif énoncé du SCOT : « préserver ». Vitré-Tuvalu appelle le Comité syndical à retravailler ces indicateurs afin de voir les résultats de sa politique, avec des indicateurs qui pourraient être :
 - suivi et baisse les émissions de gaz à effet de serre et de la pollution de l'air
 - suivi et baisse des concentrations de polluants dans l'eau (cyano, pesticides, nitrates, PFAS, etc.)
 - suivi et augmentation du linéaire total et amélioration de l'état du bocage
 - suivi et augmentation des surfaces d'habitats naturels (en bon état) et amélioration de l'évolution des espèces (faune et flore) déterminantes pour le territoire
 - suivi et baisse du nombre de sites pollués (sols)

Vitré-Tuvalu conteste vigoureusement l'analyse « *Ces premiers chiffres de l'évaluation du SCoT sont plutôt encourageants.* » pour les thèmes 7 (préserver le cadre de vie) et 8 (œuvrer à la

transition écologique). A l'inverse, les éléments de la présente note attestent d'une très faible et trop lente amélioration de l'état de l'air, des sols, du vivant ou du climat.

Extraits du bilan de l'évaluation de décembre 2023 :

En préalable, nous trouvons étrange que le travail d'évaluation soit réalisé par le Syndicat lui-même. Il est difficile d'avoir du recul et une analyse objective sur son propre travail.

- **Thème démographie :** L'objectif sur l'évolution démographique avait été assez largement surévalué et connaît un ralentissement (688 hab. accueillis chaque année contre 1500 escomptés. Le taux de croissance envisagé était de +1,25 % par an, il n'est que de +0,65 % par an).
- **Thème logements :** Sur un objectif de 600 logements par an sur le bassin de vie de Vitré, la moyenne réalisée est de 525 (l'écart entre la croissance démographique et celle des logements souligne la décohabitation).
- **Thème risques / énergie / climat :** nous trouvons très étonnant que l'évaluation fasse l'impasse sur des indicateurs sur l'énergie et le climat (alors que ces indicateurs existent, comme nous le présentons au début de cette note). L'évaluation se limite alors à appliquer la réglementation nationale sur le risque SEVESO et les plans de zones inondables. Et oublie au passage les multiples cas de pollutions des ruisseaux et étangs qui ont pu se passer durant ces dernières années. Le bruit est à nouveau oublié de cette évaluation, alors que les services de l'État et notre association alertent sur ce manque depuis plusieurs années.
- **Thème consommation foncière :** la destruction de terres agricoles et naturelles semblait assez conforme aux objectifs que fixait le SCOT, pour l'habitat (45 ha/an). Les objectifs de densité inscrits au SCOT étaient bas et les communes ont pu faire mieux partout (signe de la faiblesse de l'objectif, que la loi sur le Zéro artificialisation nette oblige à fortement revoir à la hausse).
- **Thème économie :** la consommation foncière pour les parcs d'activités économiques est très forte et l'objectif pour 2035 est presque déjà atteint, ce qui révèle la mauvaise gestion par le Syndicat du SCOT, en lien avec les intercommunalités concernées.
- **Thème agriculture :** le suivi révèle la diminution de nombre d'exploitations / exploitants. Pas un mot sur l'agriculture bio.
- **Thème accessibilité :** cette évaluation fait l'erreur de se focaliser beaucoup trop sur la mobilité individuelle automobile (que les pouvoirs publics appellent à réduire, loi LOM) alors qu'il conviendrait de travailler d'abord les mobilités collectives (constat de la forte augmentation du trafic TER : +37 % à Vitré) et des mobilités actives (où il paraît nécessaire de suivre l'évolution de la part modale de vélo. L'oubli de la marche, qui est l'un des premiers modes de déplacements, est très problématique).
- **Thème eau:** l'évaluation rappelle « l'état écologique des masses d'eau s'est dégradé entre 2009 et 2015 », sans chercher à expliquer les causes de cette dégradation. « A noter que les données datent de 2015 et ne permettent pas encore d'observer l'application du SCOT sur cette thématique ». Les données actualisées dans le SDAGE Loire-Bretagne et dans le projet de SAGE Vilaine (en cours de révision) montrent que la situation reste dégradée et donc que le SCOT (comme les autres politiques publiques de l'eau) n'a pas atteint ses objectifs. Concernant les volumes d'eau disponibles, nous alertons sur le fait d'intégrer la future raréfaction de la ressource. Nous renvoyons à notre dossier remis en juin 2022 au Syndicat de production d'eau potable (cf annexes). Zones humides : c'est grâce à l'obligation inscrite au SAGE Vilaine, que le SCOT du Pays de Vitré oblige à l'inventaire et à la protection des zones humides au PLU (au regard des seuils établis et de la qualité – discutable – des inventaires faits). L'évaluation se base sur le seul critère de moyen « réalisation des inventaires ». Nous considérons qu'il faut considérer l'état réel, la fonctionnalité des zones humides sur le terrain. En l'état, **nous considérons que le SCOT n'a pas atteint son objectif de protection des zones humides.** Car Vitré-Tuvalu peut attester de zones humides détruites (en dessous des seuils réglementaires) ou de mesures compensatoires peu ou pas

efficaces. Nous invitons le Syndicat à anticiper le nouveau SAGE Vilaine, qui prévoit une protection des zones humides, dès le 1^{er} mètre carré détruit.

- **Thème bocage** : alors que l'objectif est de « Préserver et renforcer la trame bocagère », l'évaluation ne présente qu'une photo de l'état des lieux, en oubliant d'évoquer la longue dégradation du maillage bocager depuis des décennies. A nouveau, Vitré-Tuvalu peut constater la qualité discutable des protections de maillage bocage dans les PLU. Et qui plus est, cette protection est bien théorique, car nous pouvons aussi attester de nombreux cas de coupes réalisées sans avoir fait d'autorisation préalable (ou d'avis favorable à des demandes de coupes). A nouveau, **Vitré-Tuvalu conteste vigoureusement l'analyse se satisfaisant du bilan du SCOT sur cet objectif de préservation du bocage**. Vitré-Tuvalu demande à voir une cartographie et le comparatif du linéaire bocager entre aujourd'hui et une situation de la décennies précédente. Toutes les photos aériennes attestent de la réduction du linéaire bocager (qui vieillit, faute d'un renouvellement suffisant).
- **Thème trame verte et bleue** : à nouveau, les éléments d'évaluation son une photo d'un état, oubliant de montrer la situation des années précédentes. La conclusion de l'évaluation est positive. Ce qui est en complète contradiction avec le mauvais état écologique des masses d'eau, de dégradation du bocage. Aucun élément d'inventaire écologique ne vient étayer l'évolution de l'état de la faune ou la flore sur le territoire. A nouveau, **Vitré-Tuvalu conteste vigoureusement l'analyse se satisfaisant du bilan du SCOT sur cet objectif de préservation de la trame verte et bleue**. Vitré-Tuvalu demande des cartographies des continuités écologiques actuelles et antérieures, appuyées par des études naturalistes (listes d'inventaires avant / après) qui permettraient alors de réellement statuer sur l'amélioration des coeur ou corridors de biodiversité du territoire. Notre perception est quant à nous à une dégradation des continuités écologiques et de leur fonctionnalité.
- **Thème air-énergie-climat** : Vles objectifs stratégiques du SCOT pour ces thèmes sont notoirement insuffisants. Ces derniers doivent absolument intégrer l'objectrif central de réduction des émissions de gaz à effet de serre (sur la base de l'objectif européen de -55 % d'ici à 2030. Voir la SNBC 3 à venir). Sur l'énergie, il faut reprendre les objectifs de la PPE (dont celui de la baisse de consommation énergétique et de part des énergies renouvelables). Le « suivi de la pollution atmosphérique » n'est pas un objectif, mais la baisse des polluants est un objectif que nous voulons voir écrit. En y intégrant les polluants réglementés, mais aussi les pesticides et l'ammoniac. En l'état, **les indicateurs retenus et donc l'évaluation sont notoirement insuffisants et ne permettent donc pas de faire du SCOT un outil structurant d'aménagement du territoire sur ces enjeux centraux du climat, de l'énergie et de la qualité de l'air**.

3 – PISTES DE REFLEXIONS

En l'état, Vitré-Tuvalu porte un regard sévère sur ce SCOT. La révision du SCOT ne doit pas seulement être l'occasion d'un simple toilettage de réactualisation, mais peut aussi viser l'objectif de bâtir un outil structurant des politiques publiques (qui fonctionnent trop en silo) :

- **Plan Climat (PCAET)**
- **Plan mobilité (PMS)**
- **Plan Alimentaire (PAAT)**
- **Plan Habitat (PLH)**
- **Contrat de santé (CLS)**

Vitré-Tuvalu considère que le SCOT doit particulièrement se focaliser sur les modalités pratiques pour relever les défis suivants :

- le défi de l'urgence climatique
- le défi de l'effondrement du vivant
- le défi de préservation des terres (zéro artificialisation nette)
- le défi d'une transition agricole et alimentaire (réduction de nos dépendances et des impacts)
- le défi de mobilités du quotidien (saines et décarbonées)

Afin de relever ces multiples défis, Vitré-Tuvalu invite les élus à se saisir des recommandations figurant dans les fiches ci-jointes du réseau France Nature Environnement :

- *La sobriété énergétique : repenser nos besoins pour sortir de l'ébriété*
- *La sobriété des mobilités : modérer la demande de transports et adapter l'offre*
- *La sobriété lumineuse : réduire l'éclairage, une idée lumineuse !*
- *La sobriété foncière : objectif : zéro artificialisation nette*
- *La sobriété du secteur BTP : rénover plutôt que construire*
- *La sobriété en eau : pour un usage raisonné et équitable d'une ressource précieuse*
- *La sobriété agricole : pour une agriculture respectueuse du vivant*
- *La sobriété de l'élevage : pour un élevage plus durable au service d'une alimentation plus saine*
- *La sobriété numérique : maîtriser une «dématérialisation» aux impacts bien réels*

Ces propositions associatives peuvent alimenter les réflexions et le projet du territoire pour les années à venir.

Sur la façon de faire, Vitré-Tuvalu invite :

- **à réaffirmer le caractère prescriptif du SCOT (notamment dans le DOO)**
- **à améliorer les indicateurs de suivi, pour véritablement voir les effets des politiques engagées**
- **à créer un comité de suivi, ouvert au milieu associatif et aux autres acteurs du territoire, afin que toutes les forces actives soient impliquées dans l'atteinte des objectifs du SCOT**
- **à augmenter les moyens (humains et financiers) du Syndicat, afin d'être plus en capacité à évaluer ses actions, à accompagner les collectivités impliquées**